

*Département de la SOMME  
Arrondissement de MONTDIDIER  
Canton de MOREUIL  
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11  
Nbre de présents : 6  
Nbre de représenté(s) : 4  
Nbre d'absent(s)/excusé(s) : 1*

*Date de convocation : 29/06/2017  
Date d'affichage : 07/07/2017*

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 4 juillet 2017**

Le quatre juillet deux mille dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

**Etaient présents** : Mme ALLIOTE Sophie - M. BINET Frédéric - Mme CADET Vinciane  
M. CARON Yves - Mme DELAVENNE Fabienne - M. SALOME Marc

**Etaient représentés** : Mme CHAVERON Colette (Pouvoir à M. CARON Yves), M. GAUDRILLER Patrick (Pouvoir à Mme DELAVENNE Fabienne), M. PERRIN Sébastien (Pouvoir à Mme ALLIOTE Sophie), M. WALLET Jacky (Pouvoir à Mme CADET Vinciane)

**Etait excusé** : M. BOILEAU Florent

M. SALOME Marc est nommé secrétaire de séance.

**Objet : Projet complexe périscolaire sur la commune de Démuin**

- Considérant la proposition du SISCO du RPI de La Luce concernant le projet de construction d'un complexe périscolaire et son implantation sur la commune de Démuin
- Considérant le courrier de la Sous-Préfecture en date du 10 avril 2017
- Considérant qu'au regard des statuts du Syndicat intercommunal, il apparaît que le SISCO ne dispose pas de la compétence qui permettrait de porter le projet de création/construction

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des voix (9 voix Pour et 1 voix Contre) :

- que le projet de construction soit porté par la commune de Démuin au nom des 7 communes du regroupement (Aubercourt, Berteaucourt, Domart, Démuin, Hangard, Ignaucourt, Thennes)
- L'implantation du complexe périscolaire sur la commune de Démuin
- La participation financière au projet par la commune en fonction du nombre d'habitants

Le Maire,  
Frédéric BINET